Image not found or type unknown

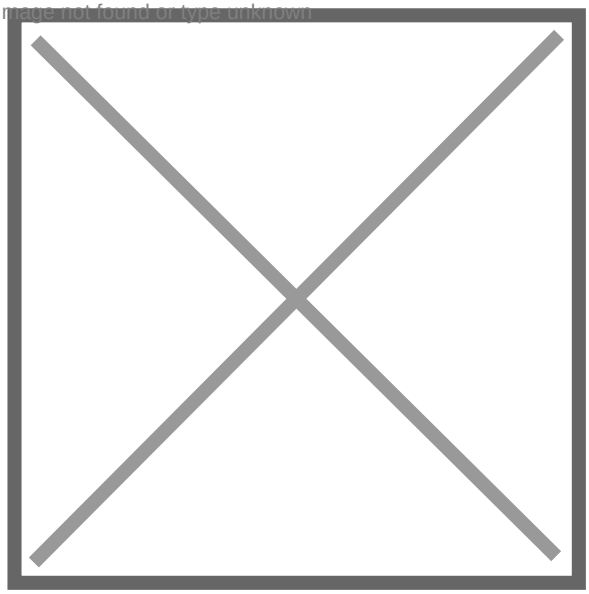

Conflit avec mon père et enfant à venir

Par **Geoffreys**, le **10/10/2012** à **00:48**

Bonjour,

je m'appelle Geoffrey. si j'en viens à utiliser votre forum et ce service de question, c'est que j'ai un gros problème d'ordre familiale.

je vais avoir 29 ans et je suis marié depuis quelques mois. avec mon épouse tout se passe à merveille et elle est enceinte depuis 1 mois.

cependant notre mariage a viré au désastre en l'occurrence à cause des cadets de mon père qui dans un élan de grande immaturité ont déclenché une bagarre.

ils ne veulent plus entendre parler de ma femme et moi (et je dois avouer que c'est réciproque).
mais mon père, plutôt que de resté neutre, prends partie pour ses frères et soeur qui s'accordent à dire que tout ce qui c'est passé est de notre faute alors qu'il n'en est rien.

nous avons eu mon père ma femme et moi un discussion est devenue très virulente. notamment mon père reproche de très nombreuses choses à mon épouse, lui a dit qu'elle était la pire chose qu'il pouvait m'arriver et j'en passe.

ma femme à juste titre ne veut plus en entendre parler tant qu'il ne lui a pas fait d'excuse.

mais voilà, et j'en viens à mon problème, j'ai constater qu'un article de loi permettait un droit de visite des grand parents.

ce dont j'ai peur, c'est que lorsque ,l'enfant sera là, mon père engage un procédure judiciaire qui lui octroie le droit de voir notre enfant et que par cela s'il obtient gain de cause la situation

s’envenime avec mon épouse jusqu'au point de divorcer.

alors ma ou plutôt mes questions sont celles ci :

comment empêcher cela si le dialogue ne fonctionne pas ?

puis-je invoquer l'effet néfaste que l'enfant subirait en cas de divorce directement lié aux relations conflictuelles parents/grand-parent ?

Existe t-il une jurisprudence ?

quel recours ai-je si cette situation de demande de droit de visite s'instruit ?

je tiens vraiment à mon épouse plus que tout et à cette famille que nous nous efforçons de bâtir. je ne tiens pas à ce que des personne y compris mon père viennent gâcher notre bonheur.

d'avance, je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et de me répondre.

je vous pris de recevoir l'expression de mes salutations distinguées

Par **cocotte1003**, le **10/10/2012** à **09:15**

Bonjour, il existe effectivement un droit de visite des petit enfants vers leurs rand-parents. Ces derniers peuvent le demander au JAF. il suffit de quelques visites annuelle pour éviter que les choses aillent en justice.Envoyez par exemple dès la naissance une Lrar à votre pere pour l'informer qu'il peut voir l'enfant à la pouponiere de l'hopital. cordialement

Par **amajuris**, le **10/10/2012** à **11:26**

bjr,
le seul article du code civil qui traite de ce problème est l'article 371-4 qui indique: " L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à l'exercice de ce droit.
Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non.".

il n'existe donc pas de droit formellement inscrit dans le code civil pour les grands parents d'avoir un droit de visite pour leurs petits enfants.
le recours au JAF est donc nécessaire en l'absence d'accord amiable.
selon les circonstances et en fonction de l'intérêt de l'enfant le JAF accordera ou pas le droit de visite.
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **marietuh**, le **02/04/2013** à **18:43**

APPEL A TEMOINS TV - France 2 « TOUTE UNE HISTOIRE »
Nous recherchons des témoignages pour une prochaine émission sur :
Mon fils et mon mari ont coupé les ponts. Que faire ?

- Votre fils et votre mari ne s'entendent pas, vous ne savez plus comment gérer leur rivalité.
- Vous ne supportez plus que votre fils et votre mari vous demandent sans cesse de prendre parti
- Votre conjoint ne s'entendait pas avec votre fils, vous l'avez quitté, ou au contraire, vous avez cessé de voir votre fils
- Votre mari et votre fils ont coupé les ponts. Vous faites tout pour les réconcilier
- Après des années de disputes, votre mari et votre fils se sont enfin réconciliés.
- Vous aimeriez profiter de l'émission pour réconcilier votre fils et votre mari.

Si vous vous reconnaissez, et que vous souhaitez nous raconter votre histoire, contactez moi au 01 53 84 33 10

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés